



Divorce d'un citoyen français d'une étrangère

Par Visiteur

Bonjour Maître,

je vous explique brièvement mon cas: ma meilleure amie est marocaine, elle est mariée à un citoyen français depuis un an bientôt.

Il décide du jour au lendemain sans raisons valables, de la chasser du domicile qu'elle partageait avec les parents ainsi que les sœurs du mari.

Livrée à elle même, mon amie ne sait pas où donner de la tête. De plus son titre de séjour d'un an prend fin dans le courant du mois.

A-t-elle des droits en tant qu'immigrée et que peut-elle faire sur le plan juridique pour remédier à ce problème ?

Je vous remercie d'avance

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour Madame

A-t-elle des droits en tant qu'immigrée et que peut-elle faire sur le plan juridique pour remédier à ce problème ?

Est ce que son mari est violent avec elle?

A-t-elle un emploi en France?

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour,

non il n'a pas été violent avec elle et elle n'occupe que des emplois à court terme.

Par Visiteur

Madame,

Le souci à mon avis est que son mari doit sans doute vouloir demander le divorce. Elle peut déposer une main courante au commissariat en expliquant que son mari lui refuse l'accès au domicile conjugal mais le problème du renouvellement de sa carte de séjour demeure.

Etant donné qu'elle n'a pas de CDI elle ne peut demander un changement de carte de séjour.

Si au moment de la demande de renouvellement la communauté de vie a cessé je ne vous cache pas que cela va être compliqué.

Cordialement